

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2021

---

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION  
EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS, DE L'ENVIRONNEMENT, DE  
L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES - (N° 4186)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD72

présenté par  
M. Pichereau, rapporteur

-----

### ARTICLE 31

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – Au 5° du I de l'article L. 181-2 du code de l'environnement, après la référence : « 4° » sont insérés les mots : « du I ». »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.